## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025 Version : 14.06

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DELTRON GRS DG CARBON BLACK

Code du produit : D702/E1

**Autres moyens d'identification** 

Non disponible.

PCN Type : Industriel UFI :

d'utilisation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

**Utilisations non** : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

recommandées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Industries (UK) Ltd. Needham Road, Stowmarket, Suffolk, IP14 2AD, UK Tel: +44 (0) 1449 773 338 PPG Industries Italia S.r.l., Via Comasina, 121, 20161 Milano, Italy Tel: +39 02 6404.1

Adresse email de la : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

personne responsable

pour cette FDS
Contact national

PPG Industries Belgium bvba

Blarenberglaan A21b, B-2800 Mechelen.

Tel: +32 (0)15-409003 Fax: +32 (0)15-409004

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

**Fournisseur** 

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société : +39 02 6404.1 (0800-1700)

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans

l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

**Stockage** : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales.

P210, P273, P261, P304 + P312, P403 + P233, P501

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: acétate de n-butyle

Exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient du (de la) néodécanoate de 2,3-époxypropyle. Peut produire une réaction

allergique.

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

French (FR) Belgium Belgique 2/21

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
zcétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥5.0 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7	≥5.0 - <10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [dermique] = 1700 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
3-éthoxypropionate d'éthyle	REACH #: 01-2119463267-34 CE: 212-112-9 CAS: 763-69-9	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
acétate de 2-butoxyéthyle	REACH #: 01-2119475112-47 CE: 203-933-3 CAS: 112-07-2 Indice: 607-038-00-2	≥1.0 - ≤5.0	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332	ETA [oral] = 1880 mg/kg ETA [dermique] = 1500 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
éthylbenzène	REACH #:	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225	ETA [inhalation	[1] [2]

French (FR)	Belgium	Belgique	3/21
	_ 0.9	_0.9.40.0	<b>√</b> , − ·

Code Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025 **DELTRON GRS DG CARBON BLACK RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants** 01-2119489370-35 Acute Tox. 4. H332 (vapeurs)] = 17.8 mg/lCE: 202-849-4 STOT RE 2, H373 CAS: 100-41-4 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304 Indice: 601-023-00-4 Aquatic Chronic 3, H412 REACH #: néodécanoate de <1.0 Skin Sens. 1, H317 [1] 01-2119431597-33 2,3-époxypropyle Muta. 2, H341 CE: 247-979-2 Aquatic Chronic 2, H411 CAS: 26761-45-5 Voir section 16 pour le texte intégral des

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

mentions H

déclarées ci-dessus.

XYLENE: Plusieurs enregistrements REACH couvrent la substance avec les isomères du xylène, l'éthylbenzène (et le toluène). Les autres descriptions REACH sont: 01-2119555267-33 mélange réactionnel d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène, 01-2119486136-34 hydrocarbures aromatiques, C8, 01-2119539452-40 mélange réactionnel d'éthylbenzène et de xylène

#### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de con

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

**Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

respiration artificielle ou administre de l'oxygene.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le

bouche à bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

French (FR)	Belgium	Belgique	4/21
` ,	<u> </u>	<b>0</b> i	

### Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : D702/E1 Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

French (FR)	Belgium	Belgique	5/21

Code : D702/E1 Date d'édition/Date de révision

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

: 9 Janvier 2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

French (FR) Belgium Belgique 6/21

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition	
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [acétate de butyle] Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³. Valeur limite 8 heures: 50 ppm.	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 275 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm.	
French (FR) Belg	ium Belgique	7/21

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeur de courte durée 15 minutes: 550 mg/m³.  Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [Xylène] Absorbé par la peau.
Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
Valeur limite 8 heures: 221 mg/m³.
Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm.
Valeur de courte durée 15 minutes: 442 mg/m³.
Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau.
Valeur limite 8 heures: 20 ppm.
Valeur limite 8 heures: 133 mg/m³.
Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm.
Valeur de courte durée 15 minutes: 333 mg/m³.
Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau.
Valeur limite 8 heures: 20 ppm.
Valeur limite 8 heures: 87 mg/m³.
Valeur de courte durée 15 minutes: 125 ppm.
Valeur de courte durée 15 minutes: 551 mg/m³.

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acétate de n-butyle	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	48 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Systémique
acétate de 2-méthoxy-	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population	Local
French (FR)		Belgium	Belgique		8/21

DELTRON GRS DG CARBON BLACK

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

French (FR)		Belgium	Belgique		9/21
		l and a side of the side of th	2 2 5	générale	- ) - 15940
	DNEL	Court terme Voie orale	36 mg/kg bw/jour	générale Population	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	8.6 mg/kg bw/jour	générale Population	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	200 mg/m³	Population	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	133 mg/m³	générale Opérateurs	Systémique
acétate de 2-butoxyéthyle	DNEL	Long terme Inhalation	80 mg/m³	Population	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	11 mg/kg	Population générale	Systémique
		cutanée		générale	
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie	150 mg/m³ 11 mg/kg	Opérateurs Population	Systémique Systémique
substances aromatiques < 0.1% cumène	ראבי	cutanée	150 mg/m³	Onárotoura	Cyctómicus
Hydrocarbures, C9,	DNEL	Long terme Voie	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	610 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	72.6 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.85 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
o outoxypropionate d'etriyle		cutanée			
3-éthoxypropionate d'éthyle	DNEL	Long terme Voie	102 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs Opérateurs	Systémique Local
	DNEL DNEL	Court terme Inhalation Court terme Inhalation	442 mg/m³ 442 mg/m³	Opérateurs	Local
				générale	
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m³	générale Population	Systémique
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Court terme Inhalation	221 mg/m³ 260 mg/m³	Opérateurs Population	Systémique Local
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	212 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	125 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m³	Population générale	Local
xylène	DNEL	Long terme Voie orale	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	796 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Court terme Inhalation	550 mg/m³	générale Opérateurs	Local
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie	275 mg/m³ 320 mg/kg bw/jour	Opérateurs Population	Systémique Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	36 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population générale	Systémique
1-méthyléthyle	DATE		00 / 3	générale	

DELTRON GRS DG CARBON BLACK

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

cutanée DNEL Court terme Voie cutanée DNEL Court terme Voie cutanée DNEL Court terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Court terme Inhalation DMEL Court terme Inhalation DMEL Court terme Inhalation DMEL Long terme Voie orale DNEL Court terme Inhalation DMEL Long terme Voie orale DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Systémique Systé	1		•	1	1	
DNEL Court terme Voie cutanée  DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Court terme Inhalation DNEL Court term		DNEL	Court terme Voie	72 mg/kg bw/jour		Systémique
cutanée  DNEL Court terme Voie cutanée  DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Court terme Inhalation DMEL DMEL DMEL Court terme Inhalation DMEL DMEL DMEL Court terme Inhalation DMEL Long terme Voie orale  DNEL Long terme Inhalation DMEL Long terme Voie cutanée DMEL DMEL Long terme Inhalation DMEL Long terme Voie cutanée DMEL Court terme Inhalation DMEL Long terme Voie cutanée DMEL Long terme Inhalation DMEL Long terme Voie cutanée DMEL Court terme Inhalation DMEL Cou					générale	
DNEL Court terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Court terme Inhalation Ethylbenzène  DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Court terme Inhalation DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Voie DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Vo		DNEL	Long terme Voie	102 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
cutanée			cutanée		générale	
DNEL cutanée DNEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DM		DNEL	Court terme Voie	120 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
cutanée DNEL DMEL DMEL DMEL DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Voie CNE DNE DNE DNE DNE DNE DNE DNE DNE DNE D			cutanée			
éthylbenzène       DNEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DM		DNEL	Long terme Voie	169 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
éthylbenzène       DMEL DMEL DMEL DMEL DMEL DNEL       Long terme Inhalation Court terme Inhalation DNEL DNEL Dong terme Voie orale       442 mg/m³ 884 mg/m³ 1.6 mg/kg bw/jour       Opérateurs Opérateurs Systémique DNEL DNEL Dong terme Inhalation Long terme Voie cutanée       15 mg/m³ Population générale DNEL Systémique Systémiqu			cutanée			
DMEL DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie orale DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie Cutanée DNEL Court terme Inhalation Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie Cutanée DNEL DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL		DNEL	Court terme Inhalation	333 mg/m³	Opérateurs	Local
DNEL Long terme Voie orale  DNEL Long terme Inhalation  DNEL Long terme Voie  cutanée  DNEL DNEL Long terme Inhalation  DNEL Long terme Voie  cutanée  DNEL Long terme Inhalation  DNEL Long terme Inhalation  DNEL Long terme Voie  cutanée  DNEL Long terme Voie  DNEL Long terme Voie  cutanée  DNEL Long terme Voie  DNEL Long terme	éthylbenzène	DMEL	Long terme Inhalation	442 mg/m³	Opérateurs	Local
DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée DNEL DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie Cutanée DNEL Long terme Inhalation Long terme Inhalation Cutanée DNEL Long terme Voie Cutanée DNEL	_	DMEL	Court terme Inhalation	884 mg/m³	Opérateurs	Systémique
DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Court terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Voie cutanée		DNEL	Long terme Voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL					générale	
DNEL DNEL Court terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL DNEL DNEL DNEL Court terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL DNEL DNEL Court terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée  DNEL Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Inhalation  DNEL Long terme Voie cutanée		DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m³	Population	Systémique
DNEL Long terme Voie cutanée  DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL					générale	
néodécanoate de 2,3-époxypropyle  DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL		DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
néodécanoate de 2,3-époxypropyle  DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL		DNEL	Long terme Voie	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
néodécanoate de 2,3-époxypropyle DNEL Long terme Voie cutanée DNEL Long terme Inhalation DNEL Long terme Voie cutanée A.2 mg/kg bw/jour DNEL Copérateurs Systémique Systémique Cutanée Systémique Cutanée			cutanée			
2,3-époxypropyle  DNEL Cutanée Long terme Inhalation  Long terme Voie cutanée  4 mg/m³  4.2 mg/kg bw/jour Cutanée  Opérateurs  Systémique  Systémique		DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m³	Opérateurs	Local
DNEL Long terme Inhalation 4 mg/m³ Population générale  DNEL Long terme Voie cutanée 4.2 mg/kg bw/jour Opérateurs Systémique	néodécanoate de	DNEL	Long terme Voie	2.5 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
DNEL Long terme Voie cutanée 4.2 mg/kg bw/jour Générale Opérateurs Systémique	2,3-époxypropyle		cutanée		générale	
DNEL Long terme Voie 4.2 mg/kg bw/jour Opérateurs Systémique cutanée		DNEL	Long terme Inhalation	4 mg/m³	Population	Systémique
cutanée					générale	
		DNEL	Long terme Voie	4.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
DNEL Long terme Inhalation   5.88 mg/m³   Opérateurs   Systémique			cutanée			
		DNEL	Long terme Inhalation	5.88 mg/m³	Opérateurs	Systémique
DNEL Long terme Voie orale 2.5 mg/kg bw/jour Population Systémique		DNEL	Long terme Voie orale	2.5 mg/kg bw/jour		Systémique
générale					générale	

### **PNEC**

French (FR)

Nom du produit/composant	Туре	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétate de n-butyle	-	Eau douce	0.18 mg/l	-
•	-	Eau de mer	0.018 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg	-
	-	Usine de Traitement	35.6 mg/l	-
		d'Eaux Usées		
	-	Sol	0.0903 mg/kg	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	Eau douce	0.635 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.0635 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.329 mg/kg	-
	-	Sol	0.29 mg/kg	-
	-	Usine de Traitement	100 mg/l	-
		d'Eaux Usées		
xylène	-	Eau douce	0.327 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.327 mg/l	-
	-	Usine de Traitement	6.58 mg/l	-
		d'Eaux Usées		
	-	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg dwt	-
	-	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg dwt	-
	-	Sol	2.31 mg/kg	-
3-éthoxypropionate d'éthyle	-	Eau douce	0.0609 mg/l	Facteurs d'Évaluation
-	-	Eau de mer	0.00609 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	0.419 mg/kg	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.0419 mg/kg	-
	-	Sol	0.048 mg/kg	-

Belgique

10/21

**Belgium** 

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	-	Usine de Traitement	50 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées		
acétate de 2-butoxyéthyle	_	Eau douce	0.304 mg/l	_
	-	Eau de mer	0.0304 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	2.03 mg/kg dwt	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.203 mg/kg dwt	-
	-	Sol	0.42 mg/kg dwt	-
	-	Usine de Traitement	90 mg/l	-
		d'Eaux Usées		
éthylbenzène	-	Eau douce	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.01 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement	9.6 mg/l	Facteurs d'Évaluation
		d'Eaux Usées		_
	-	Sédiment d'eau douce	13.7 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	1.37 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	2.68 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Empoisonnement	20 mg/kg	-
		Secondaire		

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

**Protection des mains** 

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de facon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants :

I TOTION (1 IX) Doigian Doigiac II/EI	French (FR)	Belgium	Belgique	11/21
---------------------------------------	-------------	---------	----------	-------

Code Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

☑ors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

À porter éventuellement: caoutchouc naturel (latex), Chloroprène, caoutchouc nitrile Recommandé: caoutchouc butyle, alcool polyvinylique (PVA), Viton®

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide. Noir. Couleur

Odeur Caractéristique. : Indéterminé.

Point de fusion/point de congélation

: >37.78°C

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.

Vase clos: 25°C Point d'éclair

Température d'autoinflammabilité

12/21 French (FR) **Belgium Belgique** 

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

°C °F Nom des composants Méthode 280 à 470 536 à 878 ∭ydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène

Température de décomposition

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

Hq : Non applicable.

**Viscosité** Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

**Viscosité** : 40 - <60 s (ISO 6mm)

Solubilité

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur Pression de vapeur à 20 °C Pression de vapeur à 50 °C

Nom des mm Hg **kPa** Méthode mm **kPa** Méthode composants Hg cétate de n-butyle DIN EN 11.25096 1.5 13016-2

Densité relative : 1.01

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit 10.1 Réactivité ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes : oxydes de carbone

13/21 French (FR) **Belgium Belgique** 

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21.1 mg/l	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	2000 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10.768 g/kg	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	30 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	6190 mg/kg	-
xylène	DL50 Voie cutanée	Lapin	1.7 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	4.3 g/kg	-
3-éthoxypropionate d'éthyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3200 mg/kg	-
Hydrocarbures, C9, substances	DL50 Voie cutanée	Lapin -	>2000 mg/kg	-
aromatiques < 0.1% cumène		Mâle,		
		Femelle		
	DL50 Voie orale	Rat	8400 mg/kg	-
acétate de 2-butoxyéthyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	1500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1880 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17.8 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	17.8 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3.5 g/kg	-
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	DL50 Voie cutanée	Rat	3800 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	9.6 g/kg	-

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie Valeur ETA	
	97729.61 mg/kg
Voie cutanée	22579.69 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	134.82 mg/l

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
kylène	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

### Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

French (FR)	Belgium	Belgique	14/21
i ielicii (i ix)	Deigiuiii	Deigique	14/21

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour la reproduction

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques

### Conclusion/Résumé

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>e</b> thylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition

#### Conclusion/Résumé

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Conclusion/Résumé

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau.

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

French (FR)	Belgium	Belgique	15/21
\ ,	- 3 -	3 11 1	_

### Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse gerçure

: Aucune donnée spécifique. Contact avec les yeux

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Exposition de courte durée

**Effets potentiels** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels différés**: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

immédiats

**Effets potentiels différés**: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des

gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Toxicité pour la

reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** 

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 18 mg/l	Poisson	96 heures
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Aiguë CL50 134 mg/l Eau	Poisson -	96 heures
	douce	Oncorhynchus mykiss	
3-éthoxypropionate d'éthyle	Aiguë CL50 60.9 mg/l	Poisson	96 heures
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	CL50 9.2 mg/l	Poisson	96 heures
acétate de 2-butoxyéthyle	Aiguë CL50 28 mg/l	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 1.8 mg/l Eau	Daphnie	48 heures

French (FR)	Belgium	Belgique	16/21
` '	•	<b>5</b> i	

Code : D702/E1 Date d'édition/Date de révision
DELTRON GRS DG CARBON BLACK

DUDDIOUE 40: Informations (colonismo

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ī		douce		
		Chronique NOEC 1 mg/l Eau	Daphnie -	-
		douce	Ceriodaphnia dubia	
	néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Aiguë CE50 3.5 mg/l	Algues	96 heures
		Aiguë CE50 4.8 mg/l	Daphnie - Daphnia	48 heures
			magna	
		Aiguë CL50 9.6 mg/l	Poisson -	96 heures
			Oncorhynchus	
			mykiss	

Conclusion/Résumé

: Mocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: 9 Janvier 2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83 % - Facilement - 28 jours	-	-
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	-	83 % - Facilement - 28 jours	-	
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	-	78 % - 28 jours	-	-
acétate de 2-butoxyéthyle éthylbenzène	OECD 301A -	97 % - Facilement - 7 jours 79 % - Facilement - 10 jours	-	-

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
zcétate de n-butyle	-	-	Facilement
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
xylène	-	-	Facilement
3-éthoxypropionate d'éthyle	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	-	-	Facilement
acétate de 2-butoxyéthyle	-	_	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	-	-	Non facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	Faible
xylène	3.12	7.4 à 18.5	Faible
3-éthoxypropionate d'éthyle	1.47	-	Faible
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques <	3.7 à 4.5	10 à 2500	Élevée
0.1% cumène			
acétate de 2-butoxyéthyle	1.51	-	Faible
éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	4.4	-	Élevée

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

French (FR)	Belgium	Belgique	17/21
· ,	<u> </u>	0 1	

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Pest recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### **Déchets Dangereux**

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
<mark>Ø</mark> 8 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances
	dangereuses

### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 04	emballages métalliques

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

French (FR) Belgium Belgique 18/21	French (FR)	Belgium	Belgique	18/21
------------------------------------	-------------	---------	----------	-------

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

### Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

Code tunnel : (D/E)

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas

de transport par navire-citerne.

IMDG : None identified.IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

French (FR)	Belgium	Belgique	19/21

#### Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : D702/E1 Date d'édition/Date de révision : 9 Janvier 2025

**DELTRON GRS DG CARBON BLACK** 

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom du produit/composant	Entrée n° ( REACH )
DELTRON GRS DG CARBON BLACK	3

**Étiquetage** : Non applicable. **Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

P5c

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
· '	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H312 H315 H317 Provoque une irritation cutanée. H319 H332 H332 H335 Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.	H315 H317 H319 H332 H335	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
· ·		· ·
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

French (FR) Belgium Belgique 20	20/21
---------------------------------	-------

DELTRON GRS DG CARBON BLACK

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
1.0.0	
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
11411	
	néfastes à long terme.
11440	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
	0
IEUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de
	la peau.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Muta. 2	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
	1

### **Historique**

Date d'édition/ Date de : 9 Janvier 2025

révision

Date de la précédente

édition

: 12 Mars 2024

**Élaborée par** : EHS **Version** : 14.06

#### Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR)	Belgium	Belgique	21/21